

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre les soussignés,

Nom : VANDOOREN Prénom : FABRICE ET VERONIQUE

Adresse : La Selmonie 24240 Rouffignac de sigoules

Portable : 06 29 05 32 46

E-mail : laselmonie@gmail.com

Dénommé le bailleur d'une part,

Et

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel : Portable :

E-mail :

Dénommé le locataire d'autre part.

Il est convenu d'une location saisonnière pour les locaux meublés dont la désignation suit :

Adresse du local donné en location :

Gîte « SELMONIE »

LA SELMONIE

24240 ROUFFIGNAC DE SIGOULES

Durée de la location :

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de jours, à compter du à 16 heures 00, pour se terminer le à 10 heures.

En aucun cas elle ne pourra être prorogée, sauf accord préalable et écrit du bailleur.

Nombre de personnes :

La présente location est consentie et acceptée pour adulte(s) et enfant(s)

Âges des enfants.....

Le nombre de personnes utilisant la location ne peut être supérieur à 8 personnes (un enfant de plus de 24 mois = une personne) : capacité d'accueil maximum définie dans la fiche descriptive.

Dans le cas où il serait établi que le nombre de personnes résidant dans le gîte est supérieur à 8 personnes, le propriétaire est en droit, soit de percevoir une majoration de prix d'un montant de 100 euros par personne supplémentaire et par semaine, soit de demander aux personnes supplémentaires de partir. Tout litige pourra être consigné par huissier. D'autre part, les tentes et les caravanes ne sont pas autorisées dans la propriété

• **Prix du loyer en chiffres et en lettres :**

• Ménage fin de séjour (150 €).....

La présente location est consentie et acceptée moyennant le prix global de

.....
..... € TTC (En toutes lettres)

..... € TTC (en chiffres).

LA SELMONIE

Dépôts de garantie :

A titre de dépôt de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés au local ou bien au mobilier et/ou aux objets garnissant les lieux, **le locataire versera, le jour de la réservation la somme de huit cent euros, 800 euros (sur chèque séparé, non encaissé).**

Cette somme, non productive d'intérêts, sera restituée par courrier après l'état des lieux de sortie, dès la preuve faite qu'aucun meuble, objet ou linge n'est absent, dégradé ni sali, ou bien si tel est le cas, sa remise en état ou son remplacement par l'identique est convenu avec le bailleur qui l'a accepté ; les lieux n'ont subi aucune dégradation et sont remis en état propre (poubelles vides de déchets et réfrigérateur vide, sanitaires, appareils électroménagers, vaisselle, barbecue nettoyé etc...). S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au locataire, à son départ, le prix du nettoyage des locaux loués (fixé forfaitairement à 150 euros),

Si ce cautionnement s'avérait insuffisant, le locataire s'engage d'ores et déjà à en parfaire la somme.

Echéancier de paiement :

Le jour de la présente signature, il est versé par le locataire 30% du loyer soit la somme de... .. €
(en toutes lettres)

.....€ (en chiffre)

constituant l'acompte et venant en déduction de la somme totale à payer.

Le solde de 70 % €
(en toutes lettres)

.....€ (en chiffre) **sera versé au propriétaire 30 jours avant la date d'arrivée**

Conditions générales et particulières :

La présente location est faite aux charges et conditions habituelles et de droit en pareil matière et le locataire s'engage notamment à :

- Ne destiner les lieux qu'à l'habitation sans occasionner de troubles de voisinage (bruits, odeurs, fumées) ;
- Ne céder ou sous-louer en aucun cas la présente location, même à titre gracieux, sauf accord écrit du bailleur ;
- Autoriser le bailleur à effectuer toutes réparations dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location et ceci sans prétendre à une indemnité ou réduction de loyer.

Les conditions générales ci-jointes s'appliquent de plein droit, et devront être signés pour acceptation. Ci-joint le descriptif des lieux loués.

Clauses résolutoires :

A défaut de paiement aux échéances fixées ou en cas d'inexécution d'une des clauses du présent engagement, et CINQ JOURS francs après une simple sommation par lettre recommandée restée infructueuse, le présent contrat sera immédiatement résilié et le bailleur pourra se prévaloir de l'article 1590 du Code Civil pour conserver les acomptes versées à titre des premiers dommages intérêts.

Fait à.....Le.....

Fait en deux exemplaires.

Rayés nuls zéro mots, zéro Lignes

Précédée de la mention " lu et approuvé

Le(s) locataire(s)

Le(s) bailleur(s)

CONDITIONS GENERALES

- ARTICLE 1. Le client doit se présenter le jour précisé aux heures mentionnées sur le contrat. Généralement, les arrivées s'effectuent le samedi entre 16h00 et 18h, et les départs le même jour au plus tard à 10h. Des conditions spécifiques peuvent être aménagées sur demande,
- ARTICLE 2. Nos prix comprennent : la location, les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage, la fourniture des couettes, couvertures et oreillers sauf mention particulière.
- ARTICLE 3. Nos prix ne comprennent pas : la fourniture de linge de maison et de toilette, taies d'oreillers, housse de couette et drap, ménage de fin de séjour .
- ARTICLE 4. Toute réservation donne lieu à la signature d'un contrat de location reprenant les principales caractéristiques de l'hébergement et les conditions de vente. Cette réservation n'est considérée comme définitive que si elle s'accompagne du versement de 30% du montant du séjour à titre d'acompte.
- ARTICLE 5 Le versement du solde doit se faire 30 jours avant le jour d'arrivée. A défaut de versement dans les délais, le propriétaire est en droit de disposer des locaux tout en conservant la totalité de la somme versée à titre d'acompte.
- ARTICLE 6. **En cas de réservation effectuée moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le client devra régler le montant intégral du séjour.**
- ARTICLE 7. Toute annulation doit être notifiée au propriétaire par lettre recommandée. Seule la date d'annulation enregistrée par le propriétaire permet de déterminer le montant des frais.
En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de séjour :
Plus de 60 jours avant : acompte de 30% est conservé, sans frais supplémentaires,
Moins de 30 jours : 100% de la location.
- ARTICLE 8 Le contrat est établi pour une capacité maximum de 8 personnes. Si le nombre de personnes dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les clients supplémentaires. Le contrat étant rompu du fait du client, le prix de la location reste acquis au propriétaire.
- ARTICLE 9 **Nos amis les animaux de petite taille sont admis tenus en laisse et en dehors de l'espace piscine. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux.**
- ARTICLE 10 **Le locataire s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.**
Le propriétaire s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.
- ARTICLE 11. Dans le cas où le propriétaire se verrait empêché d'honorer ses engagements pour cas de force majeure, le propriétaire se réserve le droit d'annuler les réservations, et remboursera intégralement le forfait ou le loyer versé, excluant toute autre prétention de la part du client.
- ARTICLE 12. Les fumeurs sont les bienvenus, mais il est interdit de fumer à l'intérieur du gîte.
- ARTICLE 13. A la réservation du gîte, il sera demandé une caution dont le montant est fixé à 800€. Ce dépôt sera restitué par courrier après l'état des lieux de sortie, déduction faite des détériorations ou objets manquants.
- ARTICLE 14. Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter « en bon père de famille » et de les entretenir. Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs ou autres, ne pourra être examinée que si elle a été préalablement signalée au propriétaire, dans les 24 heures à compter de la date d'entrée dans les lieux, avec copie par lettre recommandée au propriétaire, seul compétent pour émettre un avis sur les litiges.
- ARTICLE 15. La literie doit être utilisée normalement, en particulier le couchage qui se fait avec draps housse, draps et taies d'oreiller.
- ARTICLE 16. **Responsabilité**

En aucun cas nous sommes responsables de la sûreté et de la sécurité des invités (ou de leurs affaires) alors qu'ils jouissent sur nos lieux employant des articles fournis par nous-mêmes. Vous êtes responsables de votre propre sécurité à tout moment. Les enfants doivent être accompagnés par un adulte à toute heure, en particulier dans et autour du secteur de la piscine.

Fait en deux exemplaires.

Signature(s) précédée de la mention " lu et approuvé "

Le(s) locataire(s)

Le(s) bailleur(s)

ETAT DESCRIPTIF

Adresse du lieu loué : LA SELMONIE 24240 ROUFFIGNAC DE SIGOULES

Consistance du local donné en location :

Désignation du local donné en location :

Composition du gîte

Pièce à vivre avec cheminée insert, télévision, lecteur de cassettes vidéo avec divers cassettes pour enfant magnétoscope, 1 mini chaîne CD, 1 canapé d'angle en cuir, 1 table basse, 1 table pour 6 personnes avec 6 chaises, table bar ,2 chaises bistro,1 enfilade, 1 meuble type meuble télévision

Cuisine équipée : frigo, four, table cuisson 5 feux, hôte aspirante, table 4 chaises bistro

Chambre (A) : 1 lit de 2 x 80*200, 2 placards coulissant double portes vitrées, 1 placard coulissant 2 portes

Chambre (B) : 1 lit 140/200, 1 meuble vidéo, 2 tables de chevet, 1 armoire 4 portes dont 2 miroirs

Chambre (C) : 2 lits 90/190, 2 lits superposés 90/140, 2 chevets, 2 placards 2 portes coulissantes

Salle de bain : avec baignoire, 2 vasque, 1 meuble de toilette avec glace.

Buanderie : 1 placard coulissant fourni d'une table à repasser, d'un fer à repasser et du matériel de nettoyage, meuble hauts 4 portes, meuble bas 3 portes, 1 machine à laver

WC : 1 toilette

Aménagement extérieur sur jardin

1 Terrasses

1 Barbecue

1 table de jardin en bois avec bancs, parasol

2 fauteuils de relaxation

Piscine privée 11x5 couverte

Bain de soleil autour de la piscine, parasol

Table de Ping Pong

Etat des lieux / inventaire :

Un état des lieux contradictoire sera établi à l'entrée du locataire. Ce dernier devra être vérifié par le locataire dès son entrée dans les lieux.

Fait en deux exemplaires.

Lu et approuvé
Le(s) bailleur(s)

lu et approuvé
Le(s) locataire (s)